

## **2JVF Optique**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : ZAC de Mazéran, Technoparc Béziers Mazéran -  
Boulevard Robert Koch N° 253  
34500 BEZIERS  
982 034 217 RCS BEZIERS**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 04 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 04 mai,  
A 18 heures,

Madame Jennifer LAVABRE,  
demeurant 2 Ter Avenue Raoul Calas 34420 PORTIRAGNES,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société  
2JVF Optique,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois et sera clos le 30/09/2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 15 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX**

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre."

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique  
Jennifer LAVABRE

